

III. LES ACTIONS RECENTES MENEES SUR VOTRE TERRITOIRE

AIDES POUR LES ENTREPRISES

Gally Mauldre a soutenu les entreprises du territoire durant la crise de la COVID-19 grâce aux deux dispositifs suivants :

a) instauration d'une **réduction de cotisation foncière des entreprises (CFE)** à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020. Ce dispositif, a pris la forme d'un dégrèvement dont le coût sera partagé à parts égales entre les collectivités territoriales et l'État.

b) **l'abondement** par Gally Mauldre à hauteur de 42 000 € du Fond de Résilience de la Région a permis d'accorder plus de 100 000€ de prêts à taux zéro à des entreprises du territoire. Ce dispositif sera renouvelé pour 2021 avec une contribution de 21 320 €.

Notre territoire investit également pour accueillir de nouvelles entreprises. Ainsi une parcelle de deux hectares à Davron a été acquise pour un montant de 585 200 € afin d'y implanter d'une part du bâti agricole et de faciliter l'arrivée une entreprise innovante d'autre part.

ANALYSE ET MAINTIEN DU SCOT

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) a été approuvé le 04 février 2015. Ce document de planification permet aux 11 communes de partager un projet territorial clair au travers duquel s'articulent diversité, développement maîtrisé et maintien du cadre de vie. Les Plans Locaux d'urbanisme (PLU) doivent être compatibles avec le SCoT intercommunal.

Dans les 6 ans qui suivent son approbation, le SCoT doit faire l'objet d'un bilan. Celui-ci, réalisé tout récemment, a mis en évidence que les évolutions du territoire allaient bien dans le sens des orientations définies par le SCoT sur les grands enjeux suivants :

- ➔ Le mode de développement urbain,
- ➔ La production de logements et la croissance démographique,
- ➔ Les fonctionnalités environnementales du territoire,
- ➔ L'agriculture,
- ➔ Les activités économiques et commerciales,
- ➔ Les énergies liées au transport et au logement.

Considérant que les objectifs définis par le SCoT à l'horizon 2030 restaient réalistes et cohérents, les élus intercommunaux ont décidé de le maintenir en vigueur sans révision lors du conseil communautaire du 3 février dernier.

LANCEMENT DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE GALLY MAULDRE

La communauté de communes Gally Mauldre s'est engagée dans un grand programme de développement durable : un « **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** ».

En effet, le dérèglement climatique est un phénomène reconnu par la communauté scientifique. En cas d'inaction, il risque de s'aggraver dans les années à venir.

C'est pourquoi un diagnostic du territoire, permettant d'identifier de nouvelles pistes de développement, vient d'être réalisé par le bureau d'études B&L Evolution qui accompagnera le territoire tout au long de cette démarche.

Le PCAET de Gally Mauldre doit être coconstruit avec tous les acteurs qui souhaitent y participer : associations, agriculteurs, entreprises, habitants... Vous êtes intéressé(e) ?

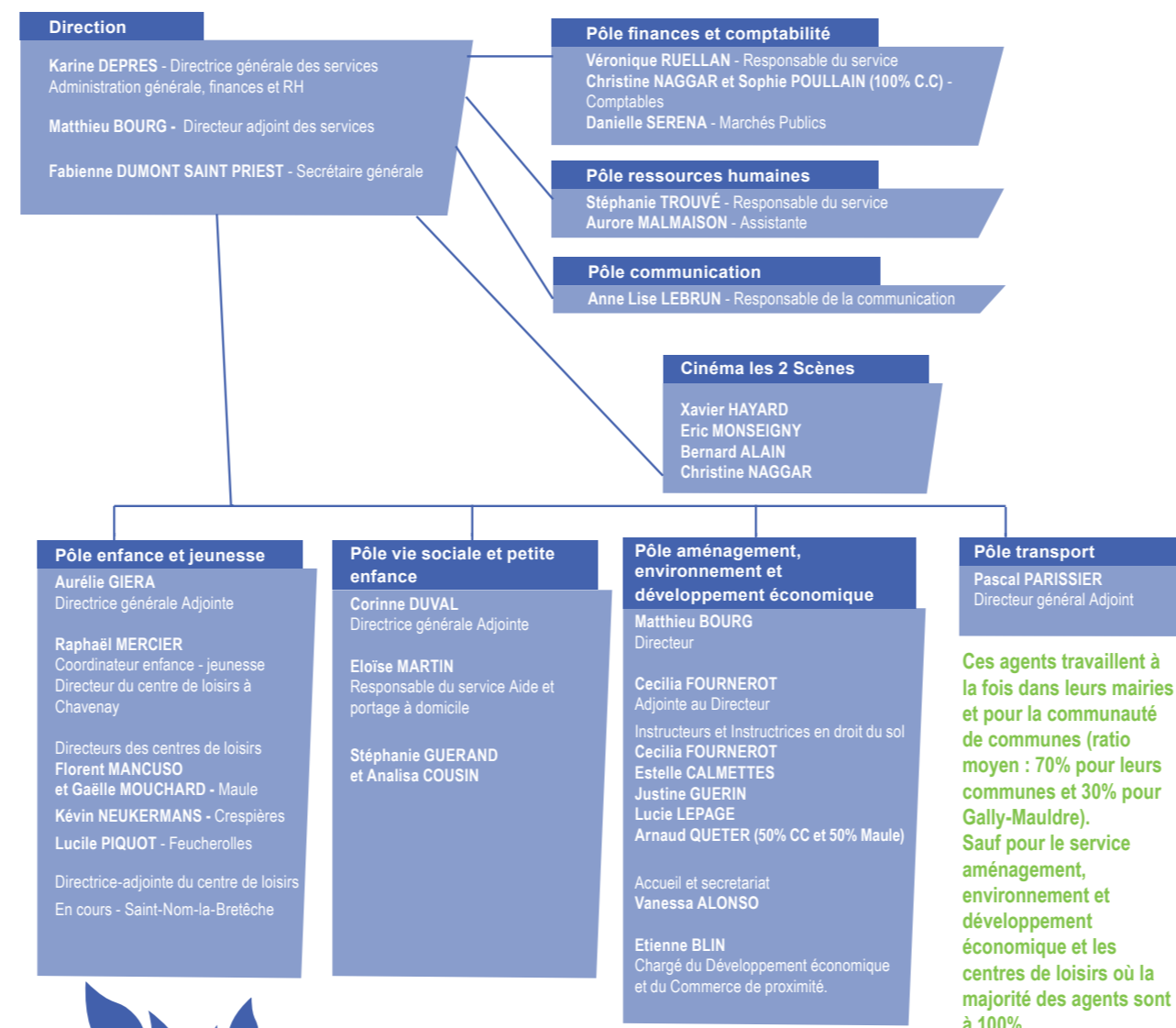
Un forum numérique a été mis en place pour que nous puissions tous échanger, proposer des idées, poser des questions, consulter des documents ressources :

climat-gallymauldre.fr/



IV. LES AGENTS DE GALLY MAULDRE

Toute une équipe à votre service



NOUVEAU !

Bientôt dans vos boîtes mails les actualités et évènements de votre territoire Gally Mauldre !

Abonnez-vous dès maintenant !



BULLETIN INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GALLY MAULDRE

Siège social - Mairie de Maule - place de la Mairie - 78580 Maule - (01.30.90.49.00 - www.cc-gallymauldre.fr)
 Directeur de publication : Laurent RICHARD, Président de la Communauté de communes Gally Mauldre
 Rédaction : commission communication - Conception et réalisation : Qlovis Productions (06 09 53 46 61)
 Photos : Service communication CCGM - Tirages : 12 000 exemplaires - ISSN 2497- 9031

Reproduction totale ou partielle de photographie ou de texte interdite. Certains documents tels que les textes et les photos sont directement fournis par les municipalités de la CCGM. A la lecture de ce bulletin intercommunal, merci de faire savoir du service communication d'éventuelles erreurs.



ÉTÉ 2021 - N°14

ANDELU • BAZEMONT • CHAVENAY • CRESPIÈRES • DAVRON • FEUCHEROLLES • HERBEVILLE
 • MAREIL-SUR-MAULDRE • MAULE • MONTAINVILLE • SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Le mot du Président

Notre Communauté de Communes s'est construite autour d'un objectif commun : préserver notre patrimoine naturel, notre qualité de vie et notre ruralité, et offrir des services à la population, équivalents pour tous nos habitants, grâce à la mutualisation de nos moyens. Telle est la raison d'être de Gally Mauldre.

C'est ainsi que le volet environnemental, socle de notre intercommunalité, est l'un de nos challenges prioritaires. Nous le déploierons sur 3 fronts :

- Protéger nos habitants en matière de prévention des inondations grâce à la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). La longue marche et le laborieux combat que nous menons, depuis 2016, vers l'entente des 5 intercommunalités du bassin versant de la Mauldre et du Ru de Gally, arriveront enfin à porter leurs fruits dans les prochains mois.
- Préserver notre cadre de vie grâce à notre SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), nous venons d'en réaliser le bilan technique et celui-ci montre que nous avons atteint la quasi-totalité de nos objectifs.
- Créer et mettre en œuvre notre PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Depuis la fin mai, nous associons à cette démarche l'ensemble des acteurs du territoire afin de trouver des solutions innovantes et réalistes dans le but de protéger la santé de chacun pour les 30 ans à venir.

A propos de la santé, Gally Mauldre, c'est aussi la volonté d'être réactif pour protéger sa population, c'est pourquoi je souhaite souligner le rôle que

nous jouons dans cette crise sanitaire COVID 19, grâce à la création de notre centre de vaccination intercommunal, situé à Crespières, centre géographique de notre territoire.

Je veux tout particulièrement remercier la formidable mobilisation des 150 bénévoles de nos 11 communes, qui se relaient sans relâche. Remerciements vifs et chaleureux aux équipes de Gally Mauldre, bénévoles, professionnels de santé, élus et agents qui n'ont pas compté leur temps et leur énergie pour que notre centre fonctionne de manière optimale, avec une mention spéciale pour l'équipe de Crespières, particulièrement investie. La qualité de l'accueil et de l'organisation est reconnue par l'ensemble des vaccinés qui étaient déjà plus de 10.000 en ce début juin.

Grand bravo pour cette si belle solidarité, ce formidable exemple de fraternité, de citoyenneté et de bienveillance à l'égard de « l'Autre ».

Employons-nous à préserver ces liens solides et forts pour qu'ils se développent encore et toujours : c'est mon vœu le plus cher !

Bon été à tous,

Laurent RICHARD

Président
Maire de Maule
Conseiller départemental des Yvelines



Bien comprendre votre Communauté de Communes Gally Mauldre

Une communauté de communes est un regroupement de communes. On utilise souvent le terme "intercommunalité" pour la désigner. Elle fait partie des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la mission est de donner accès, grâce à une gestion partagée ou mutualisation, aux mêmes équipements et services à toutes les communes quelles que soient leurs tailles respectives.

GALLY MAULDRE EN QUELQUES CHIFFRES

Notre Communauté de Communes Gally-Mauldre créée le 1er janvier 2013 se compose de 11 communes : Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Montainville, Mareil-sur-Mauldre, Maule et Saint-Nom-La-Bretèche. Son territoire s'étend sur 11 000 hectares et compte presque 24 000 habitants.

I. MUTUALISATIONS

En se regroupant, nos 11 communes parviennent à faire des économies d'échelle sur les montants des contrats qu'elles signent avec leurs prestataires. On peut citer :

- **La prise en charge du FPIC** (fonds de péréquation intercommunal et communal), instauré par l'Etat pour créer une solidarité financière et atténuer les disparités de richesse entre les territoires, permet à la CC Gally Mauldre d'améliorer la dotation de fonctionnement dont elle bénéficie (environ 50 000 € par an).
- **Un coût amélioré** pour l'enlèvement des ordures ménagères.
- **L'adhésion au SEY** (Syndicat d'Energie des Yvelines) permet aux 11 communes de bénéficier de tarifs avantageux pour leurs consommations d'électricité et de gaz, et d'obtenir des certifications d'économie d'énergie lors de la rénovation des bâtiments publics.

La démarche de mutualisation se manifeste aussi dans plusieurs domaines de compétence :

Initiative Seine Yvelines qui apporte expertise et financement aux entrepreneurs dans leurs projets de création, de reprise et de développement d'entreprise. Un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie à taux zéro est proposé ainsi qu'un suivi technique et un accompagnement personnalisé durant les premières années de démarrage. Un chargé de développement économique vient d'être recruté pour créer, soutenir et/ou développer les activités économiques à l'échelle du territoire.



URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Création, dès 2013 à Feucherolles, d'un pôle d'aménagement du territoire et d'instruction du droit des sols, fruit du regroupement et de la fusion de services préexistants dans certaines communes du territoire. Cette mutualisation permet de traiter en équipe les dossiers des 11 communes membres, dans des délais rapides. Les mairies qui le souhaitent conservent un service d'urbanisme pour informer et répondre sur leurs propres PLU et chaque Maire reste responsable de la délivrance des actes.

CIRCULATIONS DOUCES

Gally Mauldre a souhaité s'engager dans le développement et la création de circulations douces afin de relier tout son territoire et prioritairement de permettre aux élèves de se rendre dans chacun des deux collèges (Feucherolles et Maule) de l'intercommunalité. La piste cyclable entre Chavenay et le collège de Feucherolles, a été mise en service en fin d'année 2019. Elle est déjà empruntée par de nombreux collégiens et promeneurs. Un Schéma Directeur d'Aménagement concernant l'ensemble du territoire est en cours d'élaboration et permettra de solliciter des subventions pour des réalisations qui s'étaleront sur plusieurs années.

ENTREPRISES ET VIE ÉCONOMIQUE

Un annuaire économique a été mis en ligne sur le site cc-gallymauldre.fr. Il recense 776 professionnels du territoire. Gally Mauldre adhère à l'association



CENTRES DE LOISIRS

Il existe désormais des accueils de loisirs dans 9 des 11 communes. Des travaux de réfection et de mise aux normes ont amélioré les conditions d'accueil et de sécurité dans la plupart des centres. Une réflexion est lancée sur la création d'une cuisine centrale pour la restauration scolaire et des centres de loisirs en privilégiant les circuits-courts et les produits locaux. Des rencontres intergénérationnelles

sont également envisagées à l'échelle du territoire lorsque la situation sanitaire s'améliorera.

CULTURE

La démarche culturelle de Gally Mauldre consiste à proposer des manifestations de qualité qui circulent au sein de toutes les communes. Parmi les événements passés on peut citer le Festival du Rire ou la Compagnie de la Reine avec « Les Madelons ». Le Festival de Bande Dessinée de Crespières, initialement communal a pris une dimension intercommunale. Il a débuté à Saint-Nom-La-Bretèche en 2019 et se déroulera tous les deux ans dans différentes communes du territoire. Cependant

l'édition 2021 prévue à Maule est reportée en 2022 en raison de la crise sanitaire.

Gally Mauldre dispose également d'un cinéma « Les Deux Scènes » situé place Henri Dunant à Maule. Classé « Art et Essai », il a pour mission de sensibiliser tous les publics avec une programmation variée et pratique des tarifs très abordables.



II. COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?

Une communauté de communes a le même fonctionnement qu'une commune avec des élus et des agents territoriaux. Tableau comparatif entre l'organisation d'une mairie et d'une Communauté de Communes.

	Communes	Intercommunalité	Quelques précisions pour Gally Mauldre
ÉLUS	MAIRE	PRÉSIDENT	
ORGANES DE DÉCISIONS	Adjoins au Maire : le Maire leur a délégué l'une de ses compétences.	Vice-présidents : 15 maximum. Ils représentent le président pour l'exercice des différentes compétences transférées.	Il y a 5 vice-présidents, tous maires de l'une des communes. Chacun gère une délégation liée à une ou plusieurs des compétences transférées.
	Conseillers municipaux	Conseillers communautaires	Ils sont 34. Les conseillers communautaires en exercice ont été élus lors des dernières élections municipales.
	Conseil municipal, où l'on retrouve le Maire, ses Adjoins et les conseillers municipaux	Conseil communautaire, composé de tous les maires des communes membres et des conseillers communautaires	Les séances sont publiques et se tiennent une fois par trimestre minimum. Les comptes-rendus et procès-verbaux sont mis en ligne sur le site web.
	Commissions et comités, présidés par un maire-adjoint	Commissions créées en fonction des compétences transférées. Présidées par un vice-président	Les commissions sont des instances obligatoires. Elles peuvent faire des propositions ou émettre des avis qui sont ensuite présentés en bureau communautaire puis votés au conseil.
	Bureau Municipal, composé du Maire et de ces adjoints	Bureau communautaire, composé du Président et des maires des communes membres	Le Bureau communautaire est composé de 11 maires.

CIRCUIT DE DÉCISION D'UNE DÉCISION INTERCOMMUNALE

Travail en commission. Emission de proposition(s) → Présentation du projet au Président et au bureau → Préparation de la délibération par le Directeur Général des Services → Vote au conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire au 1er Mai 2021

BUREAU COMMUNAUTAIRE



Gilles STUDNIA
Maire de Saint-Nom-La-Bretèche
Vice-président délégué à la communication, aux transports et aux liens communautaires



Patrick LOISEL
Maire de Feucherolles
Vice-président délégué aux actions en faveur du sport, de l'enfance, de la jeunesse et aux équipements culturels et sportifs



Adriano BALLARIN
Maire de Crespières
Vice-président délégué au développement économique et à l'aménagement



Jean-Bernard HETZEL
Maire de Bazemont
Vice-président délégué à l'environnement, au développement durable et au droit du sol



Olivier RAVENEL
Maire de Andelu
Vice-président délégué à l'accompagnement des manifestations culturelles intercommunales et aux questions relatives aux petites communes



Myriam BRENAC
Maire de Chavenay
Conseillère communautaire en charge du transport et des mobilités douces



Nathalie CAHUZAC
Maire de Mareil-sur-Mauldre
Conseillère communautaire en charge des actions en faveur des personnes âgées et des projets liés à la petite enfance



Damien GUIBOUT
Maire de Dravon
Conseiller communautaire



Laurent RICHARD
Maire de Maule
Président de la C.C. Gally Mauldre
Conseiller départemental



Eric MARTIN
Maire de Montainville
Conseiller communautaire



Vincent GAY
Maire d'Herbeville
Conseiller communautaire

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



Olivier LEPRÊTRE
MAULE



Sidonie KARM
MAULE



Hervé CAMARD
MAULE



Sylvie BIGAY
MAULE



Jean-Christophe SEGUIÉ
MAULE



Caroline OUINET
MAULE



Hajar RIVIÈRE
MAULE



William FALCHETTO
MAULE



Karine DUBOIS
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Gérard PARFAIT
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Dominique GERBERT
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Christine CAILLAT
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Axel FAIVRE
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Christelle BARDEILLE
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Jean-Philippe ANTOINE
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



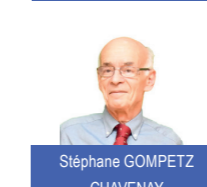
Katrin VARILLON
FEUCHEROLLES



Michel DELAMAIRE
FEUCHEROLLES



Yves DEKEYREL
FEUCHEROLLES



Stéphane GOMPETZ
CHAVENAY



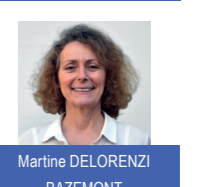
Jérôme COTIGNY
CHAVENAY



Agnès TABARY
CRESPIÈRES



Frédéric MUSILLAMI
MAREIL-SUR-MAULDRE



Martine DELORENZI
BAZEMONT